

URGENTES

Urgences sanitaires, SOS ambulances: 144.
Police: 117.
Service du feu: 118.
Service d'urgence – Médecins à domicile
Service Rendez-vous Rapides
 (Association des médecins):
 tél. 022 322 20 20.
SOS Médecins à domicile
 (24 h sur 24): tél. 022 748 49 50.
SOS Infirmières (24 h sur 24):
 tél. 022 420 24 64.
Maternité et gynécologie
 (32, boulevard de la Cluse):
 tél. 022 372 33 11.
Urgences obstétricales (accouchements): tél. 022 382 42 36.
Urgences gynécologiques:
 tél. 022 382 68 16.
Policlinique chirurgie et médecine:
 jour et nuit, 022 372 64 08.
Pédiatrie: Hôpital des enfants:
 permanence téléphonique 24 h sur 24,
 tél. 022 382 45 55,
 47, avenue de la Roseraie.
Clinique de Carouge
 1, avenue du Cardinal-Mermillod,
 1227 Carouge, 24 h sur 24,
 tél. 022 309 45 45.
Clinique des Grangettes:
 tél. 022 305 04 58,
 7, chemin des Grangettes,
 Chêne-Bougeries, lundi-vendredi
 sur rendez-vous 18 h-24 h, week-end
 et fériés sur rendez-vous 8 h-24 h.
Hôpital de la Tour:
 tél. 022 719 61 00, 24 h sur 24
 3, avenue J.-D.-Maillard, Meyrin.
Association des chiropraticiens:
 du lundi au vendredi de 8 h à 18 h,
 samedi, dimanche et jours fériés de
 8 h à 13 h, tél. 022 781 82 00.
Association des médecins-dentistes de Genève: service d'urgence, tous
 les jours, y compris dimanche et jours
 fériés, de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h
 (voir la presse locale ou contacter
 le 1811). Du 11 au 14 juin:
 Lorenzo Bellato,
 22, ch. de Beau-Soleil,
 tél. 022 346 32 00.
Cliniques dentaires-urgences
et tous soins: du lundi au vendredi
 de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 17 h,
 dimanche et jours fériés de 9 h
 à 17 h, en alternance: Champel,
 rive gauche, 5, chemin Malombré,
 tél. 022 346 64 44; Servette, rive droite,
 60, avenue Wendt, tél. 022 733 98 00.
Prothèses dentaires cassées:
 Service de réparation A.L.P.D.S.
 777, de 9 h à 17 h, tél. 079 334 25 61.
Vétérinaires:
 0900 83 83 43 ou 0900 VETEGE
 (1,50 F/minute).
HUG - Base hélicoptère Rega 15:
 tél. 144 ou 1414.
Services industriels de Genève:
 permanence téléphonique
 24 h sur 24, tél. 022 420 88 11,
 2, chemin du Château-Bloch, Vernier.
La Main tendue (24 h sur 24):
 143 ou 022 328 28 28.
Renseignements: 1811.
Service de l'heure: 161.
Prévisions météorologiques: 162.
Centrale des taxis: 022 33 141 33.
Secours routier (jour et nuit), numéro
 d'appel pour la Suisse romande: 140.

IMPRESSUM

Editeur:
 Chancellerie d'Etat de la
 République et canton de Genève
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3964, 1211 Genève 3

Publicité et abonnements:

PUBLICITAS

Rue de la Synagogue 35
 Case postale 5845, 1211 Genève 11
 tél. 022 807 34 00, fax 022 807 35 25
 faoge@publicitas.ch

Modules:

largeur 55 mm / hauteur 32 mm
 noir/blanc Fr. 85.- / quadri Fr. 120.-

Impression:

Atar Roto Presse SA,
 Genève – Rue des Sablières 13
 Z.I. Satigny - CP 565 - 1214 Vernier

LÉGISLATION

Initiative constitutionnelle «Energie-Eau: notre affaire! Respect de la volonté populaire» (Eau) (IN 126-1)

A 2 00

Les soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application de l'article 65A de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative modifiant la constitution :

Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, est modifiée comme suit :

Art. 158 Principes – But – Siège – Surveillance nouvelle (nouvelle teneur)

¹ L'approvisionnement et la distribution d'eau sont un monopole public exercé par les Services industriels de Genève.

² Les Services industriels de Genève (ci-après : les Services industriels), établissement de droit public doté de la personnalité juridique, autonome dans les limites des présentes dispositions constitutionnelles et de la loi qui en détermine le statut, ont pour but de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, dans le respect de l'article 160E fixant la politique énergétique du canton, ainsi que de traiter les déchets. Les Services industriels ont également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux polluées dans le cadre fixé par la loi : cette activité ne peut pas être sous-traitée à des tiers. Ils peuvent en outre développer des activités dans des domaines liés au but décrit ci-dessus, exercer leurs activités à l'extérieur du canton et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

³ Leur siège est à Genève.

⁴ Ils sont placés sous la surveillance du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat est chargé de promulguer les présentes dans la forme et le terme prescrits.

Fait et donné à Genève, le vingt-quatre mai deux mille sept sous le sceau de la République et les signatures de la présidente et de la secrétaire du Grand Conseil.

La secrétaire du Grand Conseil:
 Patricia LÄSER

La présidente du Grand Conseil:
 Anne MAHRER

LE CONSEIL D'ÉTAT

arrête :

L'initiative constitutionnelle ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle avant d'être soumise au vote du Conseil général.

Il est rappelé que :

- le Grand Conseil, dans sa séance du 24 mai 2007, a pris position pour cette initiative;
- cette initiative doit être soumise au vote du corps électoral;
- l'électeur qui l'accepte doit voter « oui »; celui qui la rejette doit voter « non ».

La date du scrutin est fixée par arrêté séparé.

Le retrait éventuel de l'initiative est régi par l'article 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982.

Genève, le 6 juin 2007.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat: Robert HENSLER

Initiative constitutionnelle «Energie-Eau: notre affaire! Respect de la volonté populaire» (Electricité) (IN 126-2)

A 2 00

Les soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application de l'article 65A de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative modifiant la constitution :

Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, est modifiée comme suit :

Art. 158 Principes – But – Siège – Surveillance nouvelle (nouvelle teneur)

¹ L'approvisionnement et la distribution d'électricité sont un monopole public exercé par les Services industriels de Genève.

² Les Services industriels de Genève (ci-après : les Services industriels), établissement de droit public doté de la personnalité juridique, autonome dans les limites des présentes dispositions constitutionnelles et de la loi qui en détermine le statut, ont pour but de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, dans le respect de l'article 160E fixant la politique énergétique du canton, ainsi que de traiter les déchets. Les Services industriels ont également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux polluées dans le cadre fixé par la loi : cette activité ne peut pas être sous-traitée à des tiers. Ils peuvent en outre développer des activités dans des domaines liés au but décrit ci-dessus, exercer leurs activités à l'extérieur du canton et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

³ Leur siège est à Genève.

⁴ Ils sont placés sous la surveillance du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat est chargé de promulguer les présentes dans la forme et le terme prescrits.

Fait et donné à Genève, le vingt-quatre mai deux mille sept sous le sceau de la République et les signatures de la présidente et de la secrétaire du Grand Conseil.

La secrétaire du Grand Conseil:
 Patricia LÄSER

La présidente du Grand Conseil:
 Anne MAHRER

LE CONSEIL D'ÉTAT

arrête :

L'initiative constitutionnelle ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle avant d'être soumise au vote du Conseil général.

Il est rappelé que :

- le Grand Conseil, dans sa séance du 24 mai 2007, a pris position contre cette initiative;
- cette initiative doit être soumise au vote du corps électoral;
- l'électeur qui l'accepte doit voter « oui »; celui qui la rejette doit voter « non ».

La date du scrutin est fixée par arrêté séparé.

Le retrait éventuel de l'initiative est régi par l'article 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982.

Genève, le 6 juin 2007.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat: Robert HENSLER

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Conseil œcuménique des Eglises**, au Grand-Saconnex, CH-660-0098950-4, association (FOSC du 05.10.2006, p. 6). Les pouvoirs de Keshishian Aram, Adinyira Justice Sophia O. A. et Best Marion S. sont radiés. Altmann Walter, nommé président, Hendriks Ririmas Margaretta, nommée vice-présidente, et Lymouris Nikolaos, nommé vice-président, continue à signer collectivement à deux.
 Journal No 6941 du 25.05.2007
 (03956082 / CH-660.0.098.950-4)

■ **Coutts Bank von Ernst SA**, succursale à Genève, CH-660-0054978-2, entreprise ayant son siège à Zurich (FOSC du 31.01.2007, p. 8). Les pouvoirs de Stevens Richard sont radiés. Arias Fernandez Guillermo signe désormais collectivement à deux, sans autre restriction; sa procuration est radiée.
 Journal No 6940 du 25.05.2007
 (03956088 / CH-660.0.054.978-2)

■ **DISPROTECH SA**, à Genève, CH-660-2155003-9, diffusion et commercialisation de produits, etc. (FOSC du 07.11.2003, p. 7).

Balmat Jean-Pierre et Levy Dominique ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Administration: Boutros Jean, de France, au Bourget en Huile, F, président, avec signature individuelle, Lemoigne Jean-Luc, de France, à Coligny, secrétaire, et Glauser Bernard, de Genève, à Lancy, lesquels signent collectivement à deux. ALBER & ROLLE Experts-comptables Associés SA n'est plus réviseur. Nouveau réviseur: Fiduciaire de la Corratier SA, à Genève.
 Journal No 6943 du 25.05.2007
 (03956094 / CH-660.2.155.003-9)

■ **ESSOR, Fondation collective de la Genevoise, Compagnie d'Assurances sur la Vie SA**, à Genève, CH-660-0056985-0 (FOSC du 24.05.2007, p. 5). Les pouvoirs de Bugnon Alain, Comment Sylvie, Egetemeyer Thomas, Huebscher René, Kirchhofer Thomas et Milenkovic Dragan sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Calore Maria Pia, de et à Genève, Clemenz Roger, de Binn, à Genève, Nicoud Galletto Valérie, de Bonvillars, à Genève, et Tanner Lukas, de Richterswil (ZH), à Kaiseraugst (AG).

Journal No 6944 du 25.05.2007
 (03956100 / CH-660.0.056.985-0)

■ **FONDATION SONIA ET EDWARD KOSSOY**, à Chêne-Bougeries, CH-660-0471998-8, recevoir en donation la collection d'art, etc. (FOSC du 14.02.2000, p. 1017). Ohry Hedi, de Chêne-Bougeries, à Savoyon, ISR, est membre du comité avec signature individuelle. Réviseur: Fiduciaire Beaumont SA, à Genève.
 Journal No 6945 du 25.05.2007
 (03956106 / CH-660.0.471.998-8)

■ **FORTUNE FINANCIAL STRATEGIES SA**, à Genève, CH-660-0840007-8, gestion de fortune, etc. (FOSC du 12.04.2007, p. 7). Procuration collective à deux a été conférée à Khalili Claudia Fanny, de et à Chêne-Bougeries. Nouvelle adresse: rue de la Croix-d'Or 3.
 Journal No 6946 du 25.05.2007
 (03956112 / CH-660.0.840.007-8)

■ **GFX Group SA**, à Meyrin, CH-660-1425005-9, opérations sur les marchés des changes, etc. (FOSC du 14.05.2007, p. 8). Olofsson Frédéric n'est plus administra-

teur; ses pouvoirs, de même que ceux de Vazquez Mitchell, sont radiés. Schliuk Alejandro, maintenant domicilié à Nyon, jusqu'ici directeur adjoint, a été nommé membre du conseil d'administration avec signature collective à deux, sans autre restriction. Furrer Peter, de Wetzikon, à Hinwil, est membre et président du conseil d'administration avec signature individuelle. Procuration collective à deux a été conférée à Essig Agnes, de Hongrie, à Fribourg. FIDUCIAIRE RAISINDADRE ET FILS n'est plus réviseur. Nouveau réviseur: Excor Conseil et Révision SA, à Genève.
 Journal No 6947 du 25.05.2007
 (03956118 / CH-660.1.425.005-9)

■ **Horizon Trustees (Suisse) SA**, à Genève, CH-660-1941006-6, créer, établir et administrer des trusts et des sociétés, etc. (FOSC du 15.12.2006, p. 8). Bowen Martin Christopher, de Zurich, à Morges, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux.
 Journal No 6948 du 25.05.2007
 (03956124 / CH-660.1.941.006-6)

(Suite page suivante)